

RAPPEL DE PRODUIT

POIS CHICHE EN CONSERVE DEFARGES

Alimentation / Fruits et légumes

POIS CHICHE EN CONSERVE

Marque : **DEFARGES**

Modèle ou référence : **POIS CHICHE**

- **Lot F44-1357 Date de consommation recommandée 02/11/2025**

Conditionnements : **pot en verre 600g**

Date de commercialisation : **22/11/2022**

Date de fin de commercialisation : **23/03/2023**

Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**

Zone géographique de vente : **Départements : AIN (01), ISERE (38), RHONE (69)**

Distributeurs : **biocoop villeurbanne et charancieu, so bio Lozanne, so bio Craponne, Marechal fraicheur, la p'tite distrib, l'epicerie de Léonie, le père Baptiste, la ferme de miribel**



Publication du : **24/04/2023**

Informations complémentaires permettant d'identifier le produit : **produit issu de l'agriculture biologique**

Motif du rappel : **echantillon instable après incubation, l'echantillon ne satisfait pas aux exigences de l'article 14 du reglement (CE) n°178/2002**

Risques encourus : **Clostridium botulinum (agent responsable du botulisme).**

Conduite à tenir : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**

Préconisation sanitaire :

Le botulisme est une maladie rare qui résulte le plus souvent de la consommation d'un aliment contaminé contenant de la toxine botulique produite par *Clostridium botulinum*. Cette toxine se développe notamment dans les conserves ou les produits de charcuterie de fabrication familiale ou artisanale pour lesquelles le procédé de stérilisation n'a pas été maîtrisé. Les symptômes apparaissent généralement 12 à 72 heures après l'ingestion d'un aliment contaminé, mais ils peuvent se développer plus précocement ou plus tardivement (2 heures jusqu'à 10 jours). L'intoxication botulique est caractérisée par des signes neurologiques : sensation de vision floue, paupières tombantes, troubles de la parole, difficulté à avaler, sécheresse de la bouche, faiblesse musculaire. Des signes digestifs (constipation, vomissements, diarrhée) accompagnent souvent les signes neurologiques.

Modalités de compensation : **Remboursement.**

Date de fin de la procédure de rappel : **01/07/2023**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux

